

**Arrêté du 20 février 2017 modifiant la composition du comité technique de proximité
de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
d'Ile-de-France et Outre-mer**

NOR : JUSF1705640A

Le directeur interrégional Ile-de-France et Outre-mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRÊTE

Article 1

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile-de-France et Outre-mer les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ)

Titulaire(s)	Suppléant(s)
Mme Sophie BENHAÏM	Mme Aurélie POSADZKI
M. Pierre LECORCHER	Mme Mounia DAKSI GUERRERO

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES-PJJ-FSU)

Titulaire(s)	Suppléant(s)
Mme Marielle HAUCHECORNE	Mme Sandy VIEL
Mme Anne LECLERC	Mme Nathalie JAMES
M. Philippe ANSELIN	Mme Laurence GONTHIER-ALFARO
Mme Kitty CITRONNELLE	Mme Jacqueline FRANCISCO
Mme Delphine ANDRIEUX	Mme Anne DOUETTE

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse
(UNSA-SPJJ)*

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Samy FERDJANI	Mme Thérèse FAGE
M. François DJAMBA	Mme Pascale JUDITH
Mme Elisabeth MONTADAT	M. Riad DERBAL

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile-de-France et Outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 février 2017.

Le directeur interrégional de la PJJ
d'Ile-de-France et Outre-mer

Dominique SIMON